

# Parc naturel régional du Vercors

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES PAR DÉLÉGATION  
DU COMITÉ SYDICAL  
depuis le 18 janvier 2020

## Comité syndical du 19 février 2020

- 2020.P 04 Marché « Réalisation d'un film pour l'Espace D au Mémorial de la Résistance à Vassieux-en-Vercors (26420) », choix du prestataire pour le marché.
- 2020.P 05 Convention avec l'Association Organisme de Sélection de l'Union Européenne des Races Alpines Réunies (OSUE RAR) pour la réservation d'un emplacement du stand de la race Villard de Lans et du Parc du Vercors au Salon International de l'Agriculture à Paris du 22 février au 01 mars 2020.
- 2020.P 06 Avenant n° 1 au marché « Bilan du contrat de rivière Vercors Eau Pure »
- 2020.P 07 Marché « Conception et suivi de réalisation d'un outil mobile de sensibilisation », choix du prestataire pour le marché.
- 2020.P 08 Convention de partenariat avec la Communauté de communes du Trièves, l'Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles et l'organisme Vacances Loisirs Détente Saint-Andéol concernant les ateliers paysage du 23 au 28 mars 2020.

**Les décisions n° 2020.P 04 à 2020.P 08 ont fait l'objet d'une communication lors du Comité Syndical du 19 février 2020.**

Les textes complets des décisions sont consultables en séance ou sur le site Internet du Parc du Vercors, en choisissant l'onglet « les actions », puis dans la colonne de gauche « Délibérations & décisions », ou en indiquant le lien suivant :

[http://www.parc-du-vercors.fr/fr\\_FR/les-actions-1109/deliberations-amp-decisions-3102/decisions-du-president-3515.html](http://www.parc-du-vercors.fr/fr_FR/les-actions-1109/deliberations-amp-decisions-3102/decisions-du-president-3515.html)

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Marché « Réalisation d'un film pour l'Espace D au Mémorial de la Résistance à Vassieux-en-Vercors (26420) », choix du prestataire pour le marché.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du Dauphiné-Légales et du Parc du Vercors en date du 28 novembre 2019,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 75 candidats et que parmi eux, 19 candidats ont retourné leur proposition avant la date limite du 8 janvier 2020,
- Considérant l'analyse des offres, la proposition du candidat **ETINCELLES SARL** a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

**DÉCIDE**

- de **SIGNER** le marché pour la réalisation d'un film pour l'espace D au Mémorial de la Résistance à Vassieux-en-Vercors (26420) avec la société **ETINCELLES SARL, 22 hameau du Goutey, 38 700 CORENC.** pour le montant total de **39 156,00 € H.T.**

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 17 janvier 2020,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

### **Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Convention avec l'Association Organisme de Sélection de l'Union Européenne des Races Alpines Réunies (OSUE RAR) pour la réservation d'un emplacement du stand de la race Villard de Lans et du Parc du Vercors au Salon International de l'Agriculture à Paris du 22 février au 01 mars 2020.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant l'engagement pris par le Président et l'équipe exécutive de poursuivre la présence du Parc du Vercors au Salon International de l'Agriculture à Paris pour la durée de leur mandat,

#### **DÉCIDE**

- de **SIGNER** une convention avec l'Association Organisme de Sélection de l'Union Européenne des Races Alpines Réunies (OSUE RAR), dont le siège est situé à la Maison de l'Agriculture, 52 avenue des Îles, B.P. 9016, 74990 Annecy Cedex 9 pour la réservation d'un emplacement du stand de la race Villard de Lans et du Parc du Vercors au Salon International de l'Agriculture à Paris qui se tient du 22 février au 01 mars 2020, engageant le Parc du Vercors au reversement de sa quote-part d'un montant de **12 000 euros TTC maximum**.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 21 janvier 2020.**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

### Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

**Objet : Avenant n° 1 au marché « Bilan du contrat de rivière Vercors Eau Pure ».**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu la décision 2019.P19 en date du 03 avril 2019, attribuant le marché à la société **AGENCE MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT**, 111 rue du 1er mars 1943, 69 100 VILLEURBANNE, pour le montant de 12 225,00 € H.T.,
- Considérant que le bilan du contrat marque la fin de 20 ans d'investissement du territoire au travers de l'outil contrat de rivière : contrat Vercors Eau Pure 1 2000-2008 et Vercors Eau Pure 2 2013-2019, procédures portées par le Parc du Vercors et que le travail continue aujourd'hui via les acteurs de la compétence GEMAPI,
- Considérant que le comité de rivière a souhaité se référer à des acteurs historiques de la démarche Vercors Eau Pure ce qui a entraîné un allongement des délais ce qui nécessite de proroger la durée du présent marché.

#### **DÉCIDE**

- de **SIGNER** l'avenant n°1 au marché relatif à la réalisation du bilan du contrat de rivière Vercors Eau Pure avec **AGENCE MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT**, 111 rue du 1er mars 1943, 69 100 VILLEURBANNE, portant **la date limite du marché au 31 mars 2020**,
- de **CONSTATER** que cette modification intervenue en cours d'exécution de marché n'implique aucune incidence financière.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 10 février 2020,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

### Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

**Objet** : Marché « Conception et suivi de réalisation d'un outil mobile de sensibilisation », choix du prestataire pour le marché.

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'appel à candidatures sur le site internet du Dauphiné-Légaux et du Parc du Vercors en date du 21 novembre 2019,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 22 candidats et que parmi eux, 7 candidats ont retourné leur candidature avant la date limite du 9 décembre 2019,
- Considérant l'analyse des candidatures et conformément au cahier des clauses particulières 3 candidats ont été admis à remettre une offre avant la date limite du 24 janvier 2020,
- Considérant l'analyse des offres, et les auditions des trois candidats, la proposition du groupement dont le mandataire désigné est « **Marion LEVOIR micro-entreprise** » a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

#### **DÉCIDE**

- de **SIGNER** le marché pour la conception et suivi de réalisation d'un outil mobile de sensibilisation avec **Marion LEVOIR micro-entreprise, Route de Perquelin, 38 380 SAINT PIERRE DE CHARTREUSE**.
- Le forfait provisoire de rémunération (FP) du groupement correspond à 17 380,00 € net de taxes, soit **11 880,00 € net de taxes pour la tranche ferme** plus le **forfait provisoire de la tranche conditionnelle : 5 500,00 € net de taxes** (produit du taux de rémunération (**11,00 %**) par la part de l'enveloppe financière prévisionnelle (50 000,00 € H.T.) affectée aux travaux),
- de **VERSER** une prime de 1 000 € T.T.C. à chacun des deux candidats non-retenus, conformément au cahier des clauses particulières.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 10 février 2020,**

Le Président,

**Jacques ADENOT.**



**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats**

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

**Objet : Convention de partenariat avec la Communauté de communes du Trièves, l'Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles et l'organisme Vacances Loisirs Détente Saint-Andéol concernant les ateliers paysage du 23 au 28 mars 2020.**

La Communauté de Communes du Trièves va accueillir 42 étudiants et 4 professeurs de l'Ecole supérieure des paysages de Versailles. Il s'agit d'un "Atelier Paysage" qui est organisé avec le PNR du Vercors et en lien avec le service urbanisme, logement et paysage du Pôle développement de la CCT.

L'objectif de cet atelier est de conduire les étudiants à mener une réflexion paysagère sur le Trièves, lors d'une immersion d'une semaine sur le terrain. Pour le territoire et ses acteurs (habitants, socio-professionnels, collectivités, élus...), il s'agit d'initier une dynamique d'approche paysagère de l'aménagement et de l'usage du territoire, de questionner et de faire réfléchir à la qualité et aux valeurs attachées aux paysages. Ce travail apportera un regard extérieur et questionnera en particulier le fait de vivre et travailler en montagne à l'heure du changement climatique.

**Thématiques de travail retenues :**

- Appréhender le territoire autrement, changer de regard.
- Apport méthodologique de diagnostic et état de lieux
- Dans un second temps, définition d'enjeux et analyse des problématique et proposition en terme de développement de projets.

Le Syndicat mixte du Parc du Vercors souhaite apporter son soutien au plan d'actions du plan de paysage. Cette action bénéficiera donc de son aide logistique, financière et en ingénierie par :

- l'accompagnement avant, pendant et après l'atelier de l'équipe technique du Parc via son service aménagement,
- le prêt à titre gracieux du véhicule 9 places pour faciliter les déplacements de étudiants,
- et une aide de 1 500 € pour l'hébergement des étudiants.

L'ensemble des productions sera valorisé par le Parc du Vercors et la Communauté de Communes du Trièves.

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors décide**

→ de **SIGNER** la convention de partenariat relative à l'accueil des étudiants de l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles pour les ateliers paysage organisés dans le cadre du Plan de Paysage du Trièves du 23 au 28 mars 2020 ;

→ d'**ACCEPTER** la prise en charge par le Parc du Vercors d'une aide de 1 500 euros pour l'hébergement des étudiants

→ et de **SIGNER** les autres pièces et documents nécessaires dans le cadre de cette convention.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 18 février 2020,

Le Président,

Jacques ADENOT.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Adenot', with a stylized flourish at the end.